

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de janvier, les membres du Conseil d'Administration convoqués le neuf janvier 2023, se sont réunis, dans la salle de réunion de la résidence autonomie « La Chênaie », située à Goderville, sous la Présidence de Monsieur GIRARD, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux

Présents : Mr GIRARD Serge, Mme BACHEVILLIER Marie-Claire, Mme BELLET Florence, Mr CARLIERE Frédéric, Mr DELAMARE Pascal, Mme DURECU Annie, Mme FAUCHEREAU Marie-Claude, Mme GEULIN Isabelle, Mme GONELLA Monique, Mme MALO Véronique, Mr MOIZAN Gérard, Mme MORISSE Nadine, Mme MOUTON Françoise, Mr NIEPCERON Hervé, Mme THUMEREAU Brigitte, Mme VANIER Pascaline,

Pouvoir : Mr VAUCHEL Benoît donne pouvoir à Mme DURECU Annie

Absents excusés : Mr SCHLEWITZ Yvan, Mr VAUCHEL Benoît, Mme BRULIN Corinne

Assistait également à la réunion : Madame MIUS Sandrine DGS de la Communauté de Communes et Directrice du CIAS Campagne de Caux et Madame MARTINEZ, responsable de la résidence

Secrétaire de séance : Monsieur CARLIERE Frédéric

Nombre de Membres en exercice	19
Quorum	10
Nombre de présents	16
Nombre de votants	17

Délibération N° 02/2023

ELECTION DU VICE-PRESIDENT.

Délibération N° 02/2023

OBJET : ELECTION DU VICE-PRESIDENT.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2121-21

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'article 17 du règlement intérieur du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Considérant l'installation des membres du conseil d'administration en date du 12 janvier 2022, Il convient que le Conseil d'Administration élise en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du Président.

Considérant les candidatures déposées en début de séance de :

- Mme DURECU Annie
- Mme GEULIN Isabelle

Le conseil d'administration procède à l'élection du Vice-Président au scrutin majoritaire uninominal à bulletin secret

Le Conseil d'Administration décide de :

- **PROCLAMER** Mme DURECU Annie, Vice-Présidente du CIAS Campagne de Caux et la déclare installée ; (1^{er} tour : 8 voix pour Mme DURECU Annie, 8 voix pour Mme GEULIN Isabelle, 1 voix pour Mr CARLIERE Frédéric, non candidat) ; (2^{ème} tour, 10 voix pour Mme DURECU Annie, 7 voix pour Mme GEULIN Isabelle)

Fait et délibéré les jours, mois, et an que
dessus

Extrait conforme

Le président



Publié le : 24 /01/2023

Transmis à la Préfecture le : 23 /01/2023